

Réunion publique sur le SCoT

Echanges autour du PADD

Elbeuf / 24 octobre 2012

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) a engagé l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, en associant l'ensemble des acteurs du territoire. Dans le cadre de la **phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD)**, deux réunions publiques territorialisées ont été organisées. La seconde réunion s'est tenue le **mercredi 24 octobre** de 18h à 20h à la Fabrique des Savoirs à Elbeuf.



La rencontre, introduite par Frédéric Sanchez, Président de la CREA, a débuté par un rappel des objectifs du SCoT.

La réunion s'est poursuivie par un retour sur le premier cycle de concertation, notamment les Cafés du SCoT qui ont contribué à l'élaboration du Diagnostic.

Les principales orientations du PADD ont ensuite été présentées, selon quatre axes thématiques : Economie/Attractivité du territoire ; Protection de l'environnement / Développement urbain ; Habitat ; Transports/Mobilité. À l'issue de la présentation, les participants ont pu échanger et débattre sur ces orientations.

+ Développement économique

Emploi & Mobilité

La formation et les transports

« **Un élément est absent de la présentation : le lien entre transports, habitat et formation. L'adaptation des formations aux besoins des entreprises et l'accès aux sites de formation représentent pourtant un enjeu déterminant, pour le territoire et sa politique en termes d'emplois.** »

Réponses

→ L'amélioration de l'offre du réseau de transports en commun urbain et périurbain relève du Plan de Déplacements Urbains (PDU). **L'offre en formation doit en effet être renforcée sur le territoire**, elle représente un enjeu essentiel.

→ La question des déplacements est directement liée au développement industriel ; l'enjeu du **développement des transports** se pose surtout si l'emploi y est présent. La CREA a toutefois mis en place le transport à la demande et Fil'or, qui permettent aux **habitants des zones éloignées** d'être reliés, par un système de rabattement, aux autres lignes de transport en commun.



+ Développement économique

Commerce

L'équilibre commercial

« Un travail avait été fait sur le schéma de développement commercial qui ne semble pas avoir été repris dans le SCoT. Or, la question de l'équilibre commercial est essentielle face au risque de voir un nouveau pôle commercial se développer à proximité immédiate du territoire.»

Réponses

→ Tous les élus du territoire sont invités à participer à l'élaboration du SCoT qui intégrera **le Document d'Aménagement Commercial** et s'imposera ensuite aux communes dans le cadre des PLU. Le travail qui a été fait comportait des préconisations, il a bien servi de base à l'élaboration du PADD.

→ Les diagnostics comme les enjeux sont bien partagés : le commerce du centre-ville de Rouen doit être conforté alors que la zone de Tourville la Rivière ne permet plus d'accueillir de nouveaux développements et que beaucoup de surfaces commerciales se sont créées dernièrement. Il faut donc rester prudent collectivement pour **conforter les pôles existants** sans en créer de nouveaux, veiller au dimensionnement des nouveaux pôles commerciaux et **favoriser les commerces de proximité**, qui créent du lien social.



+ Développement urbain



Les friches industrielles

« **Les friches industrielles représentent un environnement sonore, olfactif et visuel peu qualitatif notamment dans les zones rurales. Leur reconversion paraît donc un enjeu important.** »

Réponse

→ Le problème de la dépollution des friches est qu'elle entraîne des surcoûts importants. **Il est donc nécessaire de procéder par étapes**, en plusieurs opérations.

Le logement

« **Les élus manquent de moyens, en particulier juridiques, pour appliquer les décisions qui sont prises en matière de logement et de mixité sociale, notamment face aux surloyers imposés.** »

Réponses

→ En matière de coût du logement, les élus ont la possibilité, en prenant appui sur leurs documents d'urbanisme, d'**adapter l'offre aux besoins** lorsque de nouveaux programmes se construisent. L'aide à la pierre fournie par la CREA constitue par ailleurs un levier important dans ce domaine.

→ En matière de densité, **c'est le PLH qui définit des outils juridiques et financiers pour répondre aux enjeux**. Dans nos communes, l'objectif sera de « faire la ville » sur elle-même et non de créer de nouveaux espaces pour construire de nouveaux logements.



+ Agriculture

Le soutien à la filière agricole

« Le SCoT exprime de l'ambition par rapport au développement des filières agricoles. La présentation prenait comme exemple le soutien aux filières courtes. »

Mais cette politique peut poser question : elle implique tout d'abord le développement de nouveaux modes de consommation et de moyens de transport ; elle nécessite ensuite, pour les collectivités, de disposer de moyens d'action, alors même que la filière agricole est gérée par les organismes professionnels.

Concrètement, s'agit-il pour les collectivités d'identifier des porteurs de projet et de mettre à leur disposition du foncier ? »

Réponse

→ Le SCoT exprime **notre volonté d'organiser l'espace**, mais ce sont ensuite les documents d'urbanisme qui le déclinent. Les PLU devront être compatibles avec le SCoT. Il appartient donc à chaque commune de réserver des espaces à l'agriculture péri-urbaine. De plus, des **politiques de soutien** à certaines filières peuvent être mises en place.



EN CONCLUSION,

Pierre Bourguignon, Vice-Président de la CREA, a souligné que les réunions comme celles-ci sont des rendez-vous importants pour l'élaboration du SCoT. Les questions posées renvoient à la complexité de l'élaboration d'un tel document.

Ce qu'il faut retenir du SCoT, c'est qu'il est le premier document à être suffisamment général pour orienter les politiques locales et intégrer les nouvelles réglementations qui sont immédiatement applicables.





La concertation continue !

S'informer

Une exposition dédiée au projet et un site internet :

www.la-crea.fr/la-crea-demain-2030

S'exprimer

Des rencontres publiques (cafés du SCoT), des registres d'expression disponibles au siège de la CREA et dans les pôles de proximité, et une adresse mail :

scot@la-crea.fr